

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019

INVITATION AUX ACTIONNAIRES

Mercredi 15 mai 2019, à 10 h 00
Samsung Hall, Hoffnigstrasse 1,
8600 Dübendorf, Suisse



LafargeHolcim



INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LAFARGEHOLCIM LTD

**Mercredi 15 mai 2019, à 10 h 00
Ouverture des portes : dès 08 h 30
Samsung Hall, Hoffnigstrasse 1,
8600 Dübendorf, Suisse**

CHÈRES ET CHERS ACTIONNAIRES,

LAFARGEHOLCIM
Assemblée Générale 2019

L'exercice 2018 a été marqué par des avancées significatives dans le cadre de notre stratégie 2022 « Building for Growth ».

LafargeHolcim a connu une croissance plus rapide que celle du marché, et son EBITDA sous-jacent a progressé grâce à une productivité accrue et une meilleure maîtrise des coûts. Après plusieurs années de transition et d'adaptation de sa structure organisationnelle, notre groupe est désormais bien positionné pour se développer sur le marché mondial en croissance des matériaux de construction. Nous disposons des meilleurs actifs du secteur et d'équipes extrêmement motivées partout dans le monde, et sommes ainsi en mesure de saisir toutes les opportunités qui se présentent.

Si nos résultats financiers témoignent de la réussite de notre stratégie, ils ne reflètent pour autant qu'une partie de la réalité. En effet, votre entreprise a pour vocation de créer de la valeur, non seulement pour ses actionnaires, mais également pour la société dans son ensemble, comme elle le fait depuis plus d'un siècle. Qu'il s'agisse du Grand Paris Express, actuellement le plus grand projet d'infrastructures en Europe, ou de larges projets de transformation en Équateur et en Inde, nos produits et nos services contribuent à améliorer la vie de chacun tout en stimulant la croissance économique.

En tant que numéro un mondial des matériaux de construction, nous déployons également notre expertise auprès de familles nécessitant une aide à l'hébergement, comme l'ont fait par exemple nos collègues de la Holcim Mexico Foundation à Puebla (Mexique), en construisant 120 maisons pour les familles touchées par le séisme de 2017. En Inde, nous nous classons au premier rang de notre secteur en matière de réduction des émissions de CO₂, et sommes réputés pour l'importance des services communautaires que nous rendons dans les villages où nous intervenons. Notre ambition est d'être à la pointe des solutions de construction durable et de l'innovation, et d'être reconnu par nos parties prenantes comme une entreprise responsable et éthique.



Respect et responsabilité à l'égard des besoins de l'ensemble de nos parties prenantes sont au cœur de notre culture. Ainsi, la santé et la sécurité constituent des valeurs essentielles à nos yeux. Je suis, donc, heureux d'annoncer que nous avons fait un grand pas en avant vers notre objectif d'une culture du zéro accident.

L'an dernier, nous avons également renforcé notre gouvernance d'entreprise, notamment par la création du Comité Éthique, Intégrité et Risques (CEIR), désormais partie intégrante de notre structure de gouvernance. Notre conviction est que, forts de notre organisation de gouvernance et de conformité réaménagée et consolidée, LafargeHolcim met aujourd'hui en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Permettez-moi de conclure mon propos avec un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Notre succès s'inscrit au-delà des enjeux commerciaux immédiats et nous devons prendre en compte l'environnement global dans lequel nous opérons comme condition de notre réussite. En tant que société établie en Suisse et profondément engagée aux côtés de l'UE et plus généralement des pays du monde entier, nous sommes particulièrement conscients des interdépendances dont relève le bien-être de chacun au-delà de la seule réussite de LafargeHolcim. Nous assumons les responsabilités inhérentes à notre présence globale. Nous entendons être une référence dans la promotion de la prospérité mondiale.

Je voudrais bien sûr également adresser mes plus sincères remerciements à nos collaborateurs à travers le monde. Ils incarnent notre esprit de responsabilité à l'égard de toutes les parties prenantes, et leur fierté d'appartenir à notre entreprise est la meilleure garantie de notre succès.

Je tiens également à remercier notre collègue Dr Thomas Schmidheiny, qui a décidé de ne pas se représenter au Conseil d'administration. En reconnaissance de ses nombreuses années au service de LafargeHolcim, mes collègues et moi avons décidé de le nommer Président honoraire du Groupe. Sa riche expérience et ses conseils avisés nous manqueront assurément.

Enfin, je voudrais remercier les autres membres du Conseil d'administration pour leur engagement et leurs conseils, ainsi que les membres du Comité exécutif pour avoir renforcé plus encore la position de leader mondial des matériaux et des solutions de construction de LafargeHolcim.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Beat Hess
Président du Conseil d'administration

CHÈRES ET CHERS ACTIONNAIRES,

LAFARGEHOLCIM
Assemblée Générale 2019

Nous avons, au cours de l'exercice 2018, réalisé de formidables avancées dans la mise en œuvre de notre stratégie 2022 « Building for Growth », et amélioré significativement nos performances. Notre dynamique s'est accélérée au second semestre 2018, au cours duquel nous avons dépassé nos objectifs de ventes tout en augmentant notre rentabilité de manière plus que proportionnelle.

Passer à la vitesse supérieure en termes de **Croissance** constitue le pilier fondateur de notre stratégie 2022. Les premiers résultats ont été obtenus et la dynamique de croissance n'a cessé de s'accélérer tout au long de l'année, avec une forte hausse du chiffre d'affaires de 5,1 % à périmètre et changes constants. Chacun de nos quatre métiers a apporté sa part à cette croissance. Quatre acquisitions ciblées ont été réalisées en 2018 en Europe et en Amérique du Nord, stimulant la croissance et renforçant la présence du Groupe dans le béton prêt à l'emploi et les granulats. Ces acquisitions ont eu un impact immédiat sur la rentabilité, et ont rapproché le Groupe de ses clients finaux. De plus, quatre acquisitions supplémentaires ont été finalisées en 2019 en Europe, en Australie et en Amérique du Nord.

En termes de **Simplification et Performance**, nous avons réussi à mettre en place un nouveau modèle opérationnel rendant les pays plus responsables de leurs comptes de résultat tout en s'appuyant sur des fonctions support corporate plus légères. C'est ainsi que nous avons procédé à la fermeture de quatre bureaux à Singapour, Miami, Zurich et Paris. Le programme d'économies sur les frais généraux de 400 millions de CHF a ainsi été mis en œuvre avec succès, et ses résultats dépassent les objectifs.



Nous avons fortement réduit l'écart nous séparant des meilleurs acteurs du marché en termes de performance dans les secteurs des granulats et du béton prêt à l'emploi. Ces deux activités ont connu une progression que ce soit au niveau des volumes, des prix et de la rentabilité. Leur contribution sera déterminante pour atteindre les prochains objectifs de performance de LafargeHolcim.

Le levier stratégique **Solidité Financière** s'est traduit quant à lui par une amélioration de l'ensemble des grands indicateurs de performance. Nous avons refinancé plus de 1,5 milliard de CHF à des conditions favorables, ce qui nous a permis d'améliorer le profil de maturité de notre dette, et de réduire les coûts de financement. La cession de nos activités en Indonésie est venue consolider notre bilan. Toutes les mesures prises en 2018 ont déjà permis de désendetter le Groupe : ainsi, le ratio dette financière nette/EBITDA récurrent s'améliore à 2,2x (contre 2,4x en 2017).

En ce qui concerne la **Vision & les Hommes**, le nouveau modèle opérationnel et la nouvelle équipe de direction sont désormais bien en place. Nos dirigeants à travers le monde sont autonomes, et le système simplifié de gestion des performances, couplé au système d'intéressement correspondant, est effectif dans tous les pays. Toutes ces initiatives vont bénéficier du lancement de la nouvelle LafargeHolcim Business School.

Nos avancées et nos performances en 2018 n'auraient pu être les mêmes sans l'engagement de nos 75 000 collaborateurs. Je remercie tous les dirigeants et collaborateurs de LafargeHolcim pour leur contribution, leur agilité et leur esprit d'initiative dans la mise en œuvre de notre stratégie 2022 « Building for Growth ».

Pour 2019, nous prévoyons une demande mondiale soutenue pour nos produits, et visons une croissance plus rentable de nos activités. La mise en œuvre de notre nouvelle stratégie a commencé avec succès, et je suis convaincu que nous connaissons prochainement une accélération de notre dynamique.

Au nom de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de LafargeHolcim, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.

Bien à vous.



Jan Jenisch
Directeur général

**ORDRE DU
JOUR ET PROPOSITIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1.

Rapport annuel, comptes annuels consolidés du Groupe et comptes annuels de LafargeHolcim Ltd et rapport de rémunération ; rapports de l'organe de révision

1.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels consolidés du Groupe et des comptes annuels de LafargeHolcim Ltd

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport annuel, des comptes annuels consolidés du Groupe et des comptes annuels de LafargeHolcim Ltd.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport de rémunération par un vote consultatif.

2.

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2018.

3.

Affectation du bénéfice disponible ; distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

3.1 Affectation du bénéfice disponible

Proposition du Conseil d'administration : le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice disponible de CHF 13 034 millions (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit CHF 11 650 millions, et du bénéfice net pour l'exercice 2018 de CHF 1 384 millions).

Explications du Conseil d'administration : en lieu et place d'un dividende prélevé sur le bénéfice disponible, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital. De cette façon, l'intégralité du bénéfice disponible peut être reporté à nouveau.

3.2 Distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

Proposition du Conseil d'administration : sous réserve de l'approbation de la proposition au point 4 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose une distribution s'élevant à CHF 2.00 par action nominative, prélevée sur les réserves issues d'apports en capital, sous la forme d'actions nominatives nouvelles émises avec une décote de 8 %, d'un versement en espèces ou en combinant les deux variantes (dividende optionnel), selon les conditions figurant dans la brochure ci-jointe intitulée « Distribution de dividendes 2019 – Information aux actionnaires ».

LafargeHolcim Ltd renonce à toute distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

Explications du Conseil d'administration : sous réserve de l'acceptation par les actionnaires de la création de capital-actions autorisé figurant au point 4 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver une distribution fiscalement privilégiée de CHF 2.00 par action nominative prélevée sur les réserves issues d'apports en capital reconnues par l'Administration fédérale des contributions suisse. Il est possible de distribuer des réserves issues d'apports en capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu aux personnes résidant en Suisse et qui détiennent les actions dans leur patrimoine privé.

Le Conseil d'administration propose que cette distribution se fasse sous la forme d'actions nominatives nouvelles de LafargeHolcim Ltd, d'un versement en espèces ou d'une combinaison des deux. Les actionnaires pourront choisir entre une distribution en espèces de CHF 2.00 par action nominative et une souscription d'actions nominatives nouvelles émises à décote, ou encore une combinaison de ces deux variantes. Les restrictions imposées par les législations étrangères concernant la souscription de ces nouvelles actions demeurent réservées. Pour les actionnaires qui renoncent à choisir, la distribution se fera entièrement en espèces.

Tant la souscription des actions nominatives nouvelles émises à décote que le versement en espèces sont prévus pour le 25 juin 2019.

Le prix d'émission des nouvelles actions nominatives sera fixé par le Conseil d'administration sur la base du cours moyen pondéré du VOLUME journalier des actions nominatives de LafargeHolcim Ltd cotées à la SIX Swiss Exchange SA durant la période de neuf séances boursières commençant le 27 mai et se terminant le 7 juin 2019, moins une décote de 8 %.

Les nouvelles actions nominatives seront émises à partir du capital autorisé dont la création est soumise à l'approbation des actionnaires selon le point 4 de l'ordre du jour. Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration et publié le 11 juin 2019 (aux alentours de 7h00 HAEC). En cas de choix pour de nouvelles actions nominatives, le montant de la distribution (en francs suisses) revenant à l'actionnaire sera divisé par le prix d'émission (incluant la décote susmentionnée) d'une nouvelle action nominative, ce qui donne le nombre d'actions nominatives à recevoir. Le montant résiduel sera versé en espèces.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuve pas la proposition figurant au point 4 de l'ordre du jour, aucune distribution au sens de la proposition figurant au point 3.2 de l'ordre du jour n'aura lieu.

De plus amples informations au sujet du dividende optionnel se trouvent dans la brochure ci-jointe intitulée « Distribution de dividendes 2019 – Information aux actionnaires ».

Nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait qu'en raison de certaines restrictions juridiques, les actionnaires de certains pays peuvent ne pas avoir le droit de choisir de recevoir de nouvelles actions nominatives. En conséquence, en raison de restrictions juridiques, la brochure « Distribution de dividendes 2019 – Information aux actionnaires » n'est pas envoyée aux actionnaires résidant dans certains de ces pays. En tout état de cause, la brochure précitée ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription d'actions.

4.

Création de capital-actions autorisé dans le cadre du dividende optionnel

Proposition du Conseil d'administration : le Conseil d'administration propose de modifier les statuts par un nouvel article 3^{er} autorisant le Conseil d'administration à émettre un maximum de 40 000 000 actions nominatives destinées aux actionnaires choisissant de recevoir de nouvelles actions nominatives émises à décote dans le cadre du dividende optionnel proposé au point 3.2 de l'ordre du jour.

Conformément à la présente proposition, le Conseil d'administration propose un nouvel article 3^{ter} des statuts rédigé dans les termes suivants :

Article 3^{ter}

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au 15 mai 2021 d'un montant qui ne dépasse pas CHF 80 000 000, par l'émission d'un maximum de 40 000 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 2.00 chacune, réservées exclusivement aux fins de distribution aux actionnaires dans le cadre d'un dividende optionnel. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le prix d'émission ainsi que la date du droit au dividende. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'article 5 des statuts.

Le droit de souscription des actionnaires existants est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital. Les droits de souscription ne sont pas admis à la négociation. Le Conseil d'administration est autorisé à définir toutes autres modalités relatives à l'exercice du droit de souscription. Le Conseil d'administration peut laisser les droits de souscription non-exercés arriver à échéance sans indemnisation.

Explications du Conseil d'administration : au point 3.2 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose une distribution sous la forme d'actions nominatives nouvelles émises à décote, d'un versement en espèces ou d'une combinaison de ces deux variantes. Les actions nominatives nouvelles à distribuer aux actionnaires choisissant de recevoir des actions nominatives nouvelles en lieu et place d'un versement en espèces seront émises à partir du capital autorisé. Pour le service du dividende optionnel proposé au point 3.2 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration doit disposer d'un maximum de 40 000 000 actions nominatives. Le droit de souscription des actionnaires existants en ce qui concerne les nouvelles actions nominatives est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. Les actions nominatives nouvelles devant être distribuées aux actionnaires choisissant de recevoir des actions nominatives nouvelles en lieu et place d'une distribution en espèces seront libérées sur la base des réserves issues d'apports en capital.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuve pas cette proposition, aucune distribution au sens de la proposition figurant au point 3.2 de l'ordre du jour n'aura lieu.

5.

Réélections et élections

5.1 Réélections de membres du Conseil d'administration et réélection du Président du Conseil d'administration

Pour obtenir des informations biographiques sur l'ensemble des candidats, veuillez vous référer à la brochure ci-jointe « Elections au Conseil d'administration – Curricula vitae ».

5.1.1 Réélection de Dr Beat Hess en qualité de membre du Conseil d'administration et réélection en qualité de Président du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Dr Beat Hess en qualité de membre du Conseil d'administration et réélection en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.2 Réélection de Paul Desmarais, Jr. en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Paul Desmarais, Jr. en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.3 Réélection d'Oscar Fanjul en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection d'Oscar Fanjul en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.4 Réélection de Patrick Kron en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Patrick Kron en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.5 Réélection d'Adrian Loader en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection d'Adrian Loader en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.6 Réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.7 Réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.1.8 Réélection de Dr Dieter Spälti en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Dr Dieter Spälti en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.2 Elections de membres du Conseil d'administration

5.2.1 Election de Colin Hall en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : élection de Colin Hall en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale 2020.

5.2.2 Election de Naina Lal Kidwai en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : élection de Naina Lal Kidwai en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale 2020.

5.2.3 Election de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : élection de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonctions d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale 2020.

5.3 Réélections de membres du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

5.3.1 Réélection de Paul Desmarais, Jr. en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Paul Desmarais, Jr. en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.3.2 Réélection d'Oscar Fanjul en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

Proposition du Conseil d'administration : réélection d'Oscar Fanjul en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.3.3 Réélection d'Adrian Loader en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

Proposition du Conseil d'administration : réélection d'Adrian Loader en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.3.4 Réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

5.4 Réélection de l'organe de révision et réélection du représentant indépendant

5.4.1 Réélection de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : attribution du mandat d'organe de révision pour l'exercice 2019 à Deloitte AG, Zurich, Suisse.

5.4.2 Réélection du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Dr Thomas Ris, de Ris & Ackermann Avocats, St. Gallerstrasse 161, 8645 Jona, Suisse, en qualité de représentant indépendant pour une durée de fonctions supplémentaire d'une année, s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020.

6.

Rémunération du Conseil d'administration et de la direction

6.1 Rémunération du Conseil d'administration pour sa prochaine période de fonctions

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire 2019 à l'assemblée générale ordinaire 2020, de CHF 5 100 000. Vous trouverez de plus amples informations dans la brochure ci-jointe « Votes sur les rémunérations à l'assemblée générale ordinaire 2019 ».

6.2 Rémunération de la direction pour l'exercice 2020

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximum de la rémunération de la direction pour l'exercice 2020, de CHF 40 000 000. Vous trouverez de plus amples informations dans la brochure ci-jointe « Votes sur les rémunérations à l'assemblée générale ordinaire 2019 ».

7.

Réduction de capital par annulation d'actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Proposition du Conseil d'administration : le Conseil d'administration propose :

- a) de réduire le capital-actions de CHF 1 213 818 160 d'un montant de CHF 20 567 308

pour le porter à CHF 1 193 250 852, par annulation de 10 283 654 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.00 chacune qui ont été rachetées par LafargeHolcim Ltd dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé en juin 2017 et achevé en mars 2018 ;

- b) de constater sur la base du rapport de révision que les montants dus aux créanciers sont entièrement couverts malgré la réduction du capital-actions ;
et
- c) de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

Article 3

Le capital-actions de la Société est de CHF 1 193 250 852 et est divisé en 596 625 426 actions nominatives entièrement libérées. Chaque action a une valeur nominale de CHF 2.00.

[Le reste de l'article 3 demeure inchangé]

Les modifications proposées à l'article 3 ne tiennent pas compte des actions nominatives à émettre à partir du capital autorisé dans le cadre du dividende optionnel tel que proposé aux points 3.2 et 4 de l'ordre du jour.

Explications du Conseil d'administration : dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé en juin 2017 et achevé en mars 2018, LafargeHolcim Ltd a racheté un total de 10 283 654 actions nominatives à fins de réduction du capital. Il s'agit ici de demander aux actionnaires d'approuver l'annulation des actions rachetées.

LafargeHolcim Ltd

Dr Beat Hess

Président du Conseil d'administration

Jona, le 18 avril 2019

(Le texte original allemand tel que publié dans la Feuille officielle suisse du commerce fait foi.)

Pièces jointes

- Formulaire d'inscription avec enveloppe-réponse
- Brochure « Elections au Conseil d'administration – Curricula vitae »
- Brochure « Votes sur les rémunérations à l'assemblée générale ordinaire 2019 »
- Brochure « Distribution de dividendes 2019 – Informations aux actionnaires »

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

Documentation

Le rapport de gestion 2018, qui comprend le rapport annuel, les comptes annuels consolidés du Groupe et les comptes annuels de LafargeHolcim Ltd ainsi que le rapport de rémunération, les rapports de l'organe de révision et la proposition d'affectation du bénéfice peuvent être consultés par les actionnaires au siège social de la société et sur www.lafargeholcim.com. Sur demande écrite (cf. formulaire ci-joint), le rapport de gestion sera envoyé aux actionnaires par courrier à partir du 6 mai 2019.

Accès à l'assemblée générale ordinaire

Sur demande écrite, les cartes d'admission à l'assemblée générale ordinaire seront envoyées par courrier aux titulaires d'actions nominatives. Les actionnaires de LafargeHolcim Ltd inscrits au registre des actions comme actionnaires ayant le droit de vote au 3 mai 2019 auront le droit de vote.

L'envoi des cartes d'admission à l'assemblée générale aura lieu à partir du 6 mai 2019.

L'inscription au registre des actions n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits, que ce soit avant, pendant et après l'assemblée générale ordinaire.

Octroi du pouvoir de représentation

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer en personne à l'assemblée générale ordinaire sont priés de se faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions comme actionnaire ayant le droit de vote, ou par le représentant indépendant (unabhängiger Stimmrechtsvertreter), Dr Thomas Ris, Ris & Ackermann Avocats, St. Gallerstrasse 161, 8645 Jona, Suisse. A cet effet, veuillez utiliser le formulaire de procuration ci-joint.

Procuration électronique et instructions au représentant indépendant

Les actionnaires peuvent désormais voter par voie électronique sur www.lafargeholcim.com/agm en donnant procuration au représentant indépendant et en lui transmettant leurs instructions par voie électronique. Les identifiants d'accès requis figurent dans les documents de convocation fournis aux actionnaires. L'application utilisée s'appelle Nimbus ShApp et la société Nimbus AG assiste le représentant indépendant. Les actionnaires peuvent communiquer leurs instructions de vote par voie électronique ou modifier les instructions qu'ils auraient déjà données jusqu'au 13 mai 2019 à 23 h 59 au plus tard.

Bureau des intervenants

Les actionnaires qui souhaitent prendre la parole lors de l'assemblée générale ordinaire sont priés de s'annoncer au bureau des intervenants (Wortmeldeschalter) près de l'estrade, avant le début de l'assemblée générale.

Traduction simultanée

L'assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand et en partie en anglais, avec traduction simultanée en allemand, anglais et français.

Vestiaire

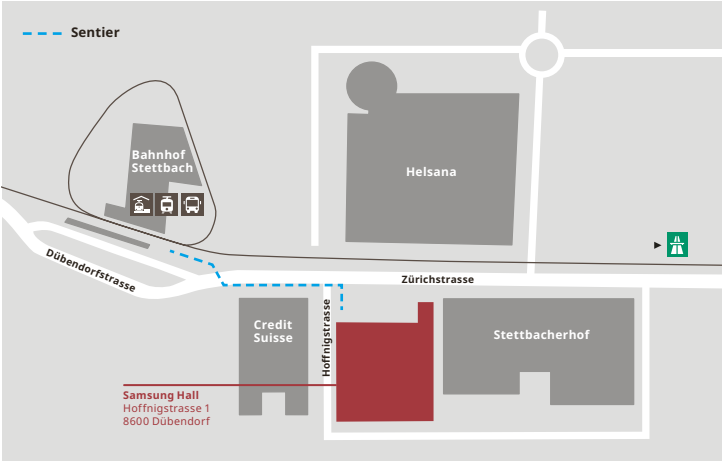
Les sacs à dos, parapluies, sacs et autres articles volumineux doivent être laissés au vestiaire.

Moyens de transport

Les actionnaires sont priés d'emprunter les transports publics, les places de parc payantes étant très limitées aux abords du lieu de l'assemblée, Samsung Hall, Dübendorf.

Le Samsung Hall se trouve à quelques pas de la gare de Stettbach. Après votre arrivée à la gare de Stettbach, le mieux est de prendre la sortie sud (« Süd ») pour atteindre le Samsung Hall.

PLAN D'ACCÈS



LafargeHolcim Ltd
Zürcherstrasse 156
8645 Jona, Suisse
communications@lafargeholcim.com
www.lafargeholcim.com

